

SÉANCE DU 10 avril 2025  
(Date de convocation 7 avril 2025)

Délibération N° 20250410 - 8

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

**Étaient présents** : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents** :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville  
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud  
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée M. Alexandre Pujo-Menjouet

**Secrétaire de séance** : Mme Aurore Ville

**Objet** : TITULARISATIONS – LANCEMENT PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, suite aux décisions prises en commission RH, qu'il est proposé de titulariser les 3 agents selon le tableau ci-dessous.

Pour le premier poste du tableau, une demande d'avis devra être transmise au Comité Social Territorial compte tenu de la modification hebdomadaire du temps de travail au-delà de 10 % de la durée initiale de l'emploi.

AGENTS	SITUATION ACTUELLE	SITUATION A VENIR
1-Adjoint technique Service technique	Fin du contrat 31 août 2025 Adjoint d'animation territorial Quotité 26/35 <sup>e</sup>	Titularisation à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2025 Adjoint technique territorial Quotité 35/35 <sup>ème</sup>

2-Adjoint technique Service technique	Fin du contrat 31 octobre 2025 Adjoint technique territorial Quotité 35/35 <sup>ème</sup>	Titularisation à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2025 Adjoint technique territorial Quotité 35/35 <sup>ème</sup>
3-Adjoint technique Service technique	Fin du contrat 28 avril 2025 (avenant à faire pour les 2 jours d'avril) Adjoint technique territorial Quotité 35/35 <sup>ème</sup>	Titularisation à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2025 Adjoint technique territorial Quotité 35/35 <sup>ème</sup>

Aussi, il sera nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour ces 3 postes (DVE).

Le Conseil Municipal prend acte de la titularisation de ces 3 agents conformément aux caractéristiques mentionnées ci-dessus et, il est donc proposé de réaliser le lancement de la procédure de recrutement pour ces 3 postes et la saisine du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article unique** : approuve le lancement de la procédure de recrutement pour ces 3 postes et la saisine du Comité Social Territorial.

Date affichage : 17/04/24

Fait pour extrait conforme

**Le Maire**

**Alexandre PUJO-MENJOUET**

